



BULLETIN TECHNIQUE N°1

14 MAI 2021

Ce bulletin est édité à la suite de tournées de parcelles réalisées par la conseillère PPAM d'Agribio04-Bio de PACA, et grâce à des retours de producteurs.trices prenant part à un réseau participatif de producteurs de PPAM bios en PACA :

- Dans les Alpes de Haute-Provence : Roselyne Dubois, Pierre Sauvat ;
- Dans le Vaucluse : Olivia Van der Vynckt, Christine et Hervé Olmucci, Laure Ducrey, Jean-Christophe Raffin, Jade Nicolas, Bergerie de Berdine, Guillaume Liardet (Aromaplantes) ;
- Dans les Bouches-du-Rhône : Maryse Gerbal ;
- Dans les Hautes-Alpes : Simon Segretain (Montclus).

Devenez vous-aussi acteurs du réseau ! Nous cherchons toujours à renforcer les contributeurs, donc si vous êtes intéressé.e, contactez-nous : conseillerppam@bio-provence.org.

Météo

A priori, les gelées sont terminées dans la partie sud du département (hors 05 où il peut encore y en avoir), et les températures s'adoucissent progressivement. La pluie va être encore présente jusqu'à fin mai. La douceur des mois de février et mars semblent par contre avoir favorisé le développement de certains ravageurs (voir plus bas).

Principaux travaux du moment

Le mois de mai est encore la saison des plantations, qui sont encore en cours. Les pluies régulières de ces dernières semaines ne facilitent pas le travail, et impliquent aussi de commencer à désherber.

Rédaction : Agribio04, Mégane VECHAMBRE

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644	Organisme : Agribio04 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
--	---

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et le conseiller, les outils d'aides à la décision, les BSV (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Cultures-maraicheres>), le site gouvernemental e-phy. Le conseiller s'efforce de communiquer ses conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

Etat sanitaire des cultures – retours producteurs et observations (début à mi-mai)

Alpes de Haute-Provence

Banon. Sol superficiel argilo-calcaire. Hiver très sec. Cultures au sec.

Hysope (3-4 ans) : fortes attaques de larves d'arimas (*Arima marginata*), coléoptère dont les œufs éclosent dès les premières chaleurs du printemps pour donner naissance à des larves, très polyphages, qui vont s'alimenter sur les plantes qui ont commencé leur développement végétatif (plus d'infos : <https://ecophytopic.fr/sites/default/files/Fiche%20HB%20%20Arima%20Marginata.pdf>).

On observe ici jusqu'à une dizaine de larves par plant. Le seuil de nuisibilité est théoriquement à 3 larves ou adultes par plante. Mortalité élevée des plants (environ 70% de la parcelle). Certains sont prêts à redémarrer mais les larves d'arimas sont encore présentes début mai et continuent à consommer les jeunes pousses. Les feuilles sèchent, sur la totalité du plant ou bien en partie. Technique mis en place par le producteur : ramassage manuel / aspiration. Essai potentiel à venir : terre de diatomée.



Figure : larves d'arimas sur hysope

Thym thujanol (3 ans) : présence de larves d'arimas également, mais moins de dégâts sur thym.

A la mi-mai, les arimas sont présentes à tous les stades dans les parcelles (hysope, thym) : larve, adulte et nymphe.

Rédaction : Agribio04, Mégane VECHAMBRE

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644	Organisme : Agribio04 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et le conseiller, les outils d'aides à la décision, les BSV (http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Cultures-maraicheres), le site gouvernemental e-phy. Le conseiller s'efforce de communiquer ses conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire). Site à consulter pour vérifier les homologations : http://ephy.anses.fr .	

Action financée avec le soutien de :



Figure : nymphes d'arimas (elles sont au sol, sous les cailloux)

L'hélichryse ne semble pas être une plante attractive pour cet insecte, du moins dans ce secteur.

Vaucluse

Sault. Sol argilo-calcaire. Cultures au sec.

Sarriette (3-4 ans) : quelques larves d'arimas.

Mélisse (2 ans) : observation d'arimas adultes (cf. photo). Environ 3-4 individus par plant.

Millepertuis (3 ans) : semble avoir subi le gel (-7°C) en partie, et les feuilles paraissent également attaquées par endroit par un insecte, qui n'a pas été observé/identifié.



Figure : Arima adulte sur mélisse



Figure : Millepertuis

Pertuis.

Thym linanol (3 ans). Beaucoup de *pucerons noirs* fin avril.

Bouches-du-Rhône

Jouques.

Thym thujanol. Beaucoup d'*arimas* sur le thym, courant avril et jusqu'à début mai.

Rédaction : Agribio04, Mégane VECHAMBRE

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644

Organisme : Agribio04
5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et le conseiller, les outils d'aides à la décision, les BSV (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Cultures-maraicheres>), le site gouvernemental e-phy. Le conseiller s'efforce de communiquer ses conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

Propositions de solutions

Pucerons noirs :

- Savon noir : un excellent dossier sur le savon noir élaboré par le GRAB est disponible ici : <https://www.grab.fr/wp-content/uploads/2021/04/Dossier-savon-noir-bulletin-ref-bio-PACA-maraichage-avril-2021.pdf>
- Purin d'ortie.
-

Arimas (larves) :

- Ramassage manuel ou aspirateur !!
- Spinosad (noms commerciaux : Osadia, Roadster, Spintero 48, Sucess 4), 480 g/L.
- Savon noir.

La conseillère s'efforce de communiquer ses conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Rédaction : Agribio04, Mégane VECHAMBRE

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644	Organisme : Agribio04 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et le conseiller, les outils d'aides à la décision, les BSV (http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Cultures-maraicheres), le site gouvernemental e-phy. Le conseiller s'efforce de communiquer ses conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire). Site à consulter pour vérifier les homologations : http://ephy.anses.fr .	

Action financée avec le soutien de :